

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15951 / 101903
DC SWISS SA, 2735 Malleray
ateliers de production des sites de Malleray et de Bévillard (rte de Sorvilier 21)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 12 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-15954 / 110457
Ecoservice SA, 1227 Carouge GE
contrôles des chantiers sur les sites de: – l'Aéroport International de Genève.
– Trams. – Mandats liés à la présence d'amiante sur les chantiers.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H, 1 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16172 / 100073
HID Global Switzerland SA, 1614 Granges (Veveyse)
ateliers de production automatisée, fabrication de micro-bobines et ligne des
cartes personnalisées.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 36 F
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-15948 / 100775
Lemco SA, 1895 Vionnaz
décolletage, reprise, ligne militaire et contrôle.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 1 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16015 / 110947
Trauffer Marquage SA, 1033 Cheseaux-Lausanne
marquage sur la chaussée (route, autoroute, tunnel) et signalisation verticale
pour toute la Suisse Romande.
besoins spéciaux de consommation
8 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

- 10-16168 / 100176
Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens
préparation des commandes pour l'expédition.
besoins spéciaux de consommation
3 H
02.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16136 / 110982
SR Technics Switzerland SA, 1215 Genève
Base Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
01.06.2010–31.05.2011 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15953 / 110457
Ecoservice SA, 1227 Carouge GE
service de piquet en cas d'accident sur des sites/chantiers qui contiennent de l'amiante.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16170 / 111718
blue-infinity S.A., 1003 Lausanne
Infrastructure Management : intervention de dépannage informatique (application Nessoft et WMS) pour leur client Nespresso. Projet support pour 2010.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2010–31.12.2010 (Nouveau permis)
- 10-16171 / 111888
Fondations des Parkings Parking Saint-Antoine, 1205 Genève
Département technique: intervention lors de problème technique sur les installations et équipements des parkings de la fondation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16147 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
Maison Cailler (circuit visiteur)
besoins spéciaux de consommation
2 H, 6 F
01.05.2009–30.04.2012 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16066 / 108473
Thomson Reuters SA, 1245 Collonge-Bellerive
Département des Technology Opérations de Thomson Reuters SA: Gestion du réseau informatique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
13 H
17.07.2009–31.07.2012 (Modification)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 10-15817 / 110240
Dnata Switzerland AG, 1218 Le Grand-Saconnex
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
373 H
01.04.2010–30.06.2010 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-15856 / 110454
Checkport Suisse SA, 1215 Genève 15 Dépôt
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H, 30 F
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-15858 / 108968
ISS Aviation SA, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
70 H, 100 F
01.04.2010–30.06.2010 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

- 10-15907 / 110982
SR Technics Switzerland SA, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
70 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-15922 / 101514
Gate Gourmet Switzerland GmbH, 1217 Meyrin
personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
122 H, 71 F
12.04.2010–31.12.2010 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-16127 / 109077
Swissport International SA, Succursale de Genève, 1215 Genève-Aéroport
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H
01.04.2010–30.06.2010 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

4 mai 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail